

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
UNIVERSITÉ BORDEAUX 3

**MASTER**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2009 relatif à l'habilitation de l'Université Bordeaux 3 à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. GUILLAUME REBOURS, né le 20 janvier 1987 à BAYONNE (064), en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention **INFORMATION ET COMMUNICATION**, spécialité **CONCEPTION, PRODUCTION, ECRITURE EN IMAGES ET MULTIMEDIA**

*mention passable*

est délivré à **M. GUILLAUME REBOURS**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère **le grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Bordeaux, le 2 avril 2012

*Le titulaire*



Jean-Paul JOURDAN

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Jean-Louis NEMBRINI

N° BORD III 9323374

/2012201004161